

Assemblée du conseil – 5 janvier 2009

- Suite de la page 15

Les projets pour l'année 2009, s'élèvent à 1 203 000 \$ - Quelques-uns des projets prévus :

- réfection du pont Gagliési. Le gouvernement du Québec investira 3 millions. Quant à la part de la municipalité de 300 000 \$, elle servira pour les trottoirs, la piste cyclable et l'éclairage. Un règlement d'emprunt est prévu à cet effet.
- Voirie - Pavage : 143 000 \$
- Station de pompage (2 projets, dont l'installation d'un système de télémetrie) : 215 000 \$
- La construction d'une salle polyvalente sur le site de la gare : 100 000 \$.
- L'ajout d'un trottoir sur la rue principale : 70 000 \$

Taxation à Piedmont en 2009

Le rapport financier pour l'année 2008 devrait être disponible d'ici la fin janvier et donnera un meilleur aperçu sur la gestion des fonds publics. Le Conseil municipal de Piedmont dépose donc un plan budgétaire qui prévoit une hausse mineure du taux de taxation de ½ cent du 100 \$ d'évaluation. Cette majoration pourrait se traduire pour une résidence d'une valeur de 200 000 \$ par une augmentation d'environ 7,40 \$. Le tableau ci-joint donne un aperçu des taux de taxation à l'exception des taxes d'améliorations locales.

31 objets à l'ordre du jour, 5 contribuables étaient présents.

Régie intermunicipale de police de la Rivière-du-Nord

La Régie comprend 3 municipalités: Piedmont, Sainte-Anne-des-Lacs et Saint-Hippolyte.

1-Pour le budget supplémentaire de 2008, Piedmont et Sainte-Anne-des-Lacs l'ont accepté et Saint-Hippolyte l'a refusé.

2-Pour le budget 2009, Piedmont et Sainte-Anne-des-Lacs l'ont accepté et Saint-Hippolyte l'a refusé.

Malgré le refus de Saint-Hippolyte, le budget supplémentaire et le budget de l'année 2009 ont été acceptés, parce que l'aval de 2 municipalités sur 3 suffit.

Clément Cardin, maire de Piedmont, sera le président de la Régie intermunicipale de la Rivière-du-Nord pour l'année 2009 et le maire de Sainte-Anne-des-Lacs, Claude Boyer, en sera le président suppléant.

Au point 12 de l'assemblée, il y avait adoption du règlement 776-09, qui décrète l'imposition de toutes les taxes et compensations pour l'année 2009.

Catégories d'immeubles

- 1- Non-résidentiels
- 2- Industriels

- 3- 6 logements ou plus
- 4- Terrains vagues desservis
- 5- Résiduels (taux de base)

Articles 5 – Compensations pour l'utilisation de l'eau

- a) 100 \$ par unité de logement à des fins résidentielles
- b) 100 \$ pour tous les autres lieux qui servent de résidence
- c) 250 \$ par unité de logement situé en dehors des limites de la municipalité de Piedmont et desservi par Piedmont
- d) 200 \$ par unité de logement situé dans les limites de la municipalité de Piedmont et desservi par St-Sauveur
- e) 100 \$ par piscine privée
- f) 150 \$ par piscine publique
- g) 2.80 \$/mille gallons, avec un minimum de 100 \$ pour les établissements utilisés à des fins commerciales, professionnelles, industrielles ou autres.

Compensation pour la collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles, des matières recyclables, des feuilles et autres objets encombrants.

- a) 115 \$ par unité de logement utilisée à des fins d'habitation.

b) 115 \$ pour les établissements utilisés à des fins professionnelles et pour les salons de coiffure, ainsi que les bâtiments servant de gîte touristique (B.B).

c) 575 \$ pour les établissements utilisés à des fins commerciales, autres que les clubs de golf, pentes de ski et pentes de glisse sur neige.

d) 2000 \$ pour les établissements utilisés à des fins commerciales : soit les clubs de golf, les pentes de ski et les pentes de glisse sur neige.

e) 250 \$ par unité de logement à des fins d'habitation en dehors du territoire de la Municipalité.

EN BREF...

La somme des permis de construction émis par le service d'Urbanisme de la Municipalité de Piedmont est de 23 789 950 \$ pour 2008 et de 26 008 750 \$ en 2007.

La Guignolée a récolté 10 000 \$ à Piedmont, soit une moyenne de 4 \$ par citoyen, une des moyennes les plus élevées de la MRC des Pays-d'en-Haut. Pour l'ensemble de la MRC, la Guignolée a rapporté 243 000 \$.

La subvention accordée à la Maison des Jeunes de Piedmont St-Sauveur fut de 8 000 \$, payable en 12 versements mensuels de 666,66 \$.

Questions des Contribuables

1-Pourquoi verser 18 000 \$ à la Chambre de Commerce de la Vallée de Saint-Sauveur, pendant qu'on verse 500 \$ à la Maison de soins palliatifs de la Rivière-du-Nord? – Là-dessus le maire a répondu que la contribution à la Chambre de Commerce était déjà débitée aux commerces, alors que la Maison de soins palliatifs de la Rivière-du-Nord était un organisme privé.

2-Qu'en est-il du projet d'un nouveau pont pour remplacer le pont Gagliési? – Le maire a répondu qu'il n'avait eu aucune nouvelle de la part du ministère des Transports à ce sujet.

3- Qu'en est-il de la possibilité de retransmission des assemblées du Conseil par Cogeco Cable? – Le maire a répondu que ce serait excellent pour la transparence, mais que Cogeco considère que les coûts ne semblent pas justifier un tel service pour une population d'à peine 2 500 habitants. – Rappelons que la population résidente est de 2 432 et que la population mobile est de 1 404.

Pour se tenir informé sur les différents comités : www.municipalite-piedmont.qc.ca à la rubrique communiques/procès-verbaux.

Nous sommes ouvert du mercredi au dimanche à partir de 17h30 pour vous recevoir

Nouveau décor, nouvelle atmosphère encore plus chaleureuse!

« *Table d'hôte tous les soirs...* »

Moules et frites à volonté incluant 15 choix de saveurs
Tartare de filet mignon et de wapiti, carpaccio de boeuf et de wapiti
Ris de veau aux cèpes du Québec
Montgolfière de fruits de mer
Saumon de l'Atlantique et assaisonnement d'épices maison
Carré d'agneau et couscous
Langoustines
Bavette de bison
Filet mignon
Crevettes flambées au pernod et poivre rose
Duo de cuisses de canard confites à l'orange
Filet de morue en croûte de parmesan et fondues de tomates
Le braisé de cerf rouge et shiitakes
L'osso bucco de veau de lait et gratin dauphinois
Et plusieurs autres choix selon l'inspiration du chef

Ainsi que de bons desserts préparés par notre pâtissier maison

Menu spécial St-Valentin pour le samedi 14 février... Réservez-tôt !!!

Menu de groupes selon vos goûts et votre budget.



RESTAURANT
Le Raphael
101





RESTAURANT
Le Raphael
101

POUR UNE RÉSERVATION: 450-224-4870

3053, Boul. Curé-Labelle à Prévost www.leraphael.com restaurantleraphael@videotron.ca